

Décret

La commission des traitements des prêtres a remis à Mgr l'Archevêque de Montréal, en vue de son approbation, son projet de libellé pour la politique diocésaine du traitement des prêtres. Le 22 novembre 2019, après étude, l'Archevêque a approuvé le Document intitulé:

Rémunération des prêtres et autres conditions de leur vie ministérielle pour l'année 2020.

S.É. Mgr Christian Lépine, par la présente, promulgue ce texte et demande qu'il soit publié intégralement sur le site du diocèse www.diocesemontreal.org.

Ces nouvelles normes entreront en vigueur le 1er janvier 2020.

Donné au Siège de la Chancellerie, ce 22^e jour de novembre 2019.

Decree

The Commission regulating salaries of priests presented to Archbishop of Montréal, its revised policy dealing with the said salaries, in view of its final approval. Further to a thorough survey, The Archbishop of Montréal has approved, on November 22nd, 2019 the Document titled:

Remuneration of priests and other provisions for ministry in 2020.

Hereby, Most Reverend Christian Lépine promulgates this text and requests that it be published in its entirety on the diocesan Website www.diocesemontreal.org.

These new standards will come into effect on January 1st, 2020.

Given at the See of the Chancery, this 22nd day of November 2019.

Matthieu Houfflain Notaire ecclésiastique

IUXTA SCRIPTA

Archevêque de Montréal